

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, TENUE LE MARDI 13 MAI 2025, CONVOQUÉE POUR 19 H 30 AU 12001 BOULEVARD DE SALABERRY, DOLLARD-DES-ORMEAUX, QUÉBEC, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire / Mayor

Conseillères et Conseillers / Councillors :

Directeur général / City Manager

Greffière adjointe / Assistant City Clerk

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX, HELD AT 12001 DE SALABERRY BOULEVARD, DOLLARD-DES-ORMEAUX, QUEBEC, ON TUESDAY, MAY 13, 2025, SCHEDULED FOR 7:30 P.M., AND AT WHICH WERE PRESENT:

Alex Bottausci

Laurence Parent
Errol Johnson
Mickey Max Guttman
Tanya Toledano
Morris Vesely
Valérie Assouline
Ryan Brownstein
Anastasia Assimakopoulos

Jack Benzaquen

Nancy Gagnon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 40.

OPENING OF THE MEETING

All forming quorum the Mayor calls the regular meeting to order at 7:40 p.m.

25 0501

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux du 13 mai 2025 soit adopté, tel que soumis.

APPROVAL OF THE AGENDA

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the agenda of the May 13, 2025, regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux be approved, as submitted.

PÉRIODE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA POLICE

La commandante Annie Mercier du Service de police (Poste de quartier 4) dépose un court bilan des activités du Service de police sur le territoire pour le mois d'avril 2025.

PERIOD SET ASIDE FOR THE POLICE DEPARTMENT

Commander Annie Mercier of the Police Department (Neighbourhood Station 4) tables a summary of the Police Department's activities for the month of April 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

25 0502

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue le 8 avril 2025 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la greffière par intérim est dispensée d'en faire lecture :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue le 8 avril 2025 soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0503

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC CENTENAIRE

ATTENDU QUE par sa résolution 24 0906, le Conseil a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au parc Centenaire ;

ATTENDU QUE la Ville a présenté à Hydro-Québec une demande pour une nouvelle installation électrique pour alimenter le nouveau bâtiment au parc Centenaire ;

ATTENDU QUE la Ville doit signer une entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec, qui détaille les engagements respectifs ainsi qu'une estimation préliminaire du coût des travaux ; et

QUESTION PERIOD

The mayor answers the questions asked by the public.

APPROVAL OF THE MINUTES OF A MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considering that a copy of the minutes of the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held on April 8, 2025, has been delivered to each member of Council within the delay prescribed by Section 333 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the Acting City Clerk is exempted from reading the said minutes:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT the minutes of the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held on April 8, 2025, be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

AUTHORIZATION OF SIGNATURE OF AN AGREEMENT WITH HYDRO-QUEBEC CONCERNING THE ELECTRICAL POWER SUPPLY FOR THE NEW BUILDING AT CENTENNIAL PARK

WHEREAS Council authorized the construction of a new building at Centennial Park, by its resolution 24 0906;

WHEREAS the City presented a request to Hydro-Quebec for a new electrical installation to supply the new building at Centennial Park;

WHEREAS the City must sign an evaluation agreement for major works with Hydro-Quebec, which details the respective commitments as well a preliminary estimate of the cost of work; and

ATTENDU QUE suite à l'évaluation, la Ville devra signer une entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec, laquelle fixera notamment le coût des travaux, le montant payable par la Ville, les modalités de paiement et l'engagement de puissance :

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le Conseil ratifie la signature par le directeur général, pour et au nom de la Ville, de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec relativement à la demande pour une nouvelle installation électrique pour alimenter le nouveau bâtiment au parc Centenaire ;

QUE le directeur général soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec, relativement à l'installation d'une nouvelle alimentation électrique pour le nouveau bâtiment au parc Centenaire, pour une somme ne dépassant pas 110 000 \$ incluant les taxes, incidences et contingences ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2024-191, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS following the evaluation, the City must sign an agreement for completion of major works with Hydro-Quebec, which will set out, among other things, the cost of the work, the amount payable by the City, the terms of payment and the power commitment:

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT Council ratify the signing by the City Manager, for and on behalf of the City, of the Evaluation agreement for major works with Hydro-Quebec concerning the request for a new electrical installation to supply the new building at Centennial Park;

THAT the City Manager be hereby authorized to sign, for and on behalf of the City, the Agreement for completion of major works with Hydro-Quebec, concerning the installation of a new electrical power supply for the new building at Centennial Park, for an amount not exceeding \$110,000 including taxes, incidences and contingencies; and.

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to loan by-law R-2024-191, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2544

25 0504

FIN DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux s'est vu déléguer, en vertu d'une entente intervenue en novembre 2005 avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), des fonctions de surveillance de l'application de normes en matière de construction ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 120 de la *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, adoptée par le Gouvernement du Québec le 25 octobre 2023, cette entente sera éventuellement abrogée ; et

END OF THE DELEGATION AGREEMENT WITH THE RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux was delegated, under an agreement intervened in November 2005 with the Régie du bâtiment du Québec (RBQ), for the surveillance duties for the application of construction standards;

WHEREAS under the provisions of Section 120 of the *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, adopted on October 25, 2023, by the Government of Quebec, this agreement will eventually be repealed; and

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux considère préférable de déterminer elle-même la date de terminaison de ladite entente et, qu'à cette fin, souhaite se prévaloir des dispositions de son article 9.3 pour y mettre fin :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE par la présente résolution, la Ville de Dollard-des-Ormeaux mette fin à l'« Entente de délégation, Chapitre bâtiment du Code de construction », intervenue le 30 novembre 2005 avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ; et

QUE la présente résolution soit signifiée à la RBQ par courrier recommandé pour que cette terminaison soit effective, conformément à l'article 9.3 de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux considers it preferable to determine the termination date of the said agreement itself and, therefore, wishes to avail itself of the provisions of Section 9.3 to terminate it:

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT with the present resolution, the City of Dollard-des-Ormeaux terminate the "Entente de delegation, Chapitre bâtiment du Code de Construction", entered into on November 30, 2005 with the Régie du bâtiment du Québec (RBQ); and

THAT this resolution be notified to the RBQ by registered mail so that this termination is effective, in accordance with Section 9.3 of the said agreement.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2542

25 0505

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES ET OPTIMISATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE SALABERRY ET DE LA RUE LAKE (2025-014)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 3 avril 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la mise aux normes et optimisation des feux de circulation à l'intersection du boulevard De Salaberry et de la rue Lake ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2025 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 8 octobre 2024 (résolution 24 1002) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 29 avril 2025 à 14 h :

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE UPGRADING AND OPTIMIZATION OF TRAFFIC SIGNALS AT THE INTERSECTION OF DE SALABERRY BOULEVARD AND LAKE STREET (2025-014)

WHEREAS a call for tenders for the upgrading and optimization of traffic signals at the intersection of De Salaberry Boulevard and Lake Street was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on April 3, 2025;

WHEREAS said work is provided in the list of projects to be realized in 2025 under the triennial capital works program of the City for the years 2025, 2026 and 2027, which list was approved by Council on October 8, 2024 (resolution 24 1002);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on April 29, 2025, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Néolect inc.	133 489,42 \$
Laurin, Laurin (1991) inc.	151 593,39 \$
Systèmes Urbains inc.	157 246,71 \$
A.J. Théoret entrepreneur électricien inc.	193 770,59 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Calogero Zambito, Chef de division – Ingénierie :

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

QUE l'offre de **Néolect inc.**, pour un coût total de soumission de 133 489,42 \$ (taxes incluses), pour la mise aux normes et optimisation des feux de circulation à l'intersection du boulevard De Salaberry et de la rue Lake, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2020-154, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0506

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'UN ENTREPRENEUR POUR DU TERRASSEMENT ET DIVERS TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2025, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT (2025-020)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 6 février 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour les services d'un entrepreneur pour du terrassement et divers travaux pour l'année 2025, avec deux (2) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 24 février 2025 à 14 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Construction Scandium inc.	67 282,37 \$
9042-0845 Québec inc.	96 981,41 \$
Les Terrassements Montréal inc.	133 327,89 \$

WHEREAS the tenders were verified by Calogero Zambito, Division Head – Engineering:

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

THAT the offer of **Néolect inc.**, for a total bid amount of \$133,489.42 (taxes included), for the upgrading and optimization of traffic signals at the intersection of De Salaberry Boulevard and Lake Street, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to loan by-law R-2020-154, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2532

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SERVICES OF A CONTRACTOR FOR LANDSCAPING AND VARIOUS WORKS FOR THE YEAR 2025, WITH TWO (2) RENEWAL OPTIONS (2025-020)

WHEREAS a call for tenders for the services of a contractor for landscaping and various works for the year 2025, with two (2) renewal options, was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on February 6, 2025;

WHEREAS the following tenders were publicly opened on February 24, 2025, at 2 p.m.:

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été vérifiées par Gabriel-Ian Tremblay, Chef de division – Planification et contrôle:

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Construction Scandium inc. a retiré son offre après l'ouverture des soumissions ; et

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux a demandé et obtenu l'autorisation préalable de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation pour octroyer le contrat au 2^e soumissionnaire le plus bas par le biais de la résolution 25 0431 :

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE l'offre de **9042-0845 Québec inc.**, pour un coût total de soumission de 96 981,41 \$ (taxes incluses), pour les services d'un entrepreneur pour du terrassement et divers travaux pour l'année 2025, avec deux (2) options de renouvellement, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres, soit acceptée ;

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0507

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX DE L'OUVERTURE À LA FERMETURE SAISONNIÈRE DE LA CENTRALE D'ENROBAGE (2025-028)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 20 mars 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville, pour la fourniture de mélanges bitumineux, de l'ouverture à la fermeture de la centrale d'enrobage (saison 2025) ;

ATTENDU QU'aux fins d'établir le plus bas soumissionnaire conforme, tel que

WHEREAS the tenders were verified by Gabriel-Ian Tremblay, Division Head – Planning and Control:

WHEREAS the lowest bidder, Construction Scandium inc., retracted their bid after the tenders opening; and

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux asked and obtained the authorization from the Minister of Municipal Affairs and Housing to award the contract to the second lowest bidder via resolution 25 0431:

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT the offer of **9042-0845 Québec inc.** for a total bid amount of \$96,981.41 (taxes included), for the services of a contractor for landscaping and various works for the year 2025, with two (2) renewal options, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, subject to the adjustments provided for in the tender documents, be accepted;

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2467

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SUPPLY OF BULK ASPHALT PRODUCTS, FROM THE OPENING TO THE CLOSING OF THE PLANT (2025-028)

WHEREAS a call for tenders for the supply of bulk asphalt products, from the opening to the closing of the plant (2025 season), was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on March 20, 2025;

WHEREAS in order to establish the lowest conforming bidder, as mentioned in the

mentionné aux documents de soumission, le coût de transport effectué par les employés de la Ville doit être ajouté au coût total de la soumission ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été ouverte publiquement le 7 avril 2025 à 14 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (incluant les taxes)	Coût du transport effectué par la Ville (1 020 tm x km x 1 \$)	Coût total pour fins d'adjudication
Groupe Colas Québec inc.	133 313,51 \$	17 544 \$	150 857,51 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue a été vérifiée par Denis Jacob, Chef de division – Travaux publics :

Il est proposé par le Conseiller Brownstein appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE l'offre de **Groupe Colas Québec inc**, pour un coût total de soumission de 133 313,51 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de mélanges bitumineux, de l'ouverture à la fermeture de la centrale d'enrobage (saison 2025), selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

tender documents, the cost of transportation done by the City's employees must be added to the total cost of the bid;

WHEREAS the following tender was publicly opened on April 7, 2025, at 2 p.m.:

WHEREAS the tender received was verified by Denis Jacob, Division Head – Public Works:

It is moved by Councillor Brownstein seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT the offer of **Groupe Colas Québec inc**, for a total bid amount of \$133,313.51 (taxes included), for the supply of bulk asphalt products, from the opening to the closing of the plant (2025 season) according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2529

25 0508

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉES, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SUR LES RUES CLARENCE ET MONTFORD (2025-008)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 10 avril 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la reconstruction de chaussées, de bordures et de trottoirs sur les rues Clarence et Montford ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2025 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE RECONSTRUCTION OF PAVEMENTS, CURBS AND SIDEWALKS ON CLARENCE AND MONTFORD STREETS (2025-008)

WHEREAS a call for tenders for the reconstruction of pavements, curbs and sidewalks on Clarence and Montford Streets was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on April 10, 2025;

WHEREAS said work is provided in the list of projects to be realized in 2025 under the triennial capital works program of the City for the years 2025, 2026 and 2027, which

2025, 2026 et 2027, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 8 octobre 2024 (résolution 24 1002) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 29 avril 2025 à 14 h :

list was approved by Council on October 8, 2024 (resolution 24 1002);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on April 29, 2025, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)	Coût total de l'option « A » (Reconstruction de l'entrée du jardin de la bibliothèque) (taxes incluses)
Roxboro Excavation inc.	1 830 475,06 \$	14 524,95 \$
Uniroc Construction inc.	1 857 416,07 \$	20 172,48 \$
Pavages Multipro inc.	1 863 750,39 \$	19 611,75 \$
Construction Viatek inc.	1 961 427,62 \$	23 569,88 \$
Ali Excavation inc.	2 029 219,53 \$	37 633,09 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Calogero Zambito, Chef de division – Ingénierie :

WHEREAS the tenders were verified by Calogero Zambito, Division Head – Engineering:

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

QUE l'offre de **Roxboro Excavation inc.**, pour un coût total de soumission de 1 845 000,01 \$ (taxes incluses), incluant l'option « A », pour la reconstruction de chaussées, de bordures et de trottoirs sur les rues Clarence et Montford, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

THAT the offer of **Roxboro Excavation inc.**, for a total bid amount of \$1,845,000.01 (taxes included), including option « A », for the reconstruction of pavements, curbs and sidewalks on Clarence and Montford Streets, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée aux règlements d'emprunt R-2024-195 (1 576 778,37 \$) et R-2024-198 (94 689,34 \$) et Fonds d'administration (13 263,22 \$) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to loan by-laws R-2024-195 (\$1,576,778.37) and R-2024-198 (\$94,689.34) and Administration Fund (\$13,263.22), in accordance with the financial information entered in the decision file.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2530

25 0509

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE SUR LE BOULEVARD DES SOURCES (2025-009)

AWARDING OF A CONTRACT FOR MILLING AND PAVING WORK ON DES SOURCES BOULEVARD (2025-009)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 3 avril 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour des travaux de planage et de pavage sur le boulevard des Sources ;

WHEREAS a call for tenders for milling and paving work on des Sources Boulevard was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on April 3, 2025;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2025 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 8 octobre 2024 (résolution 24 1002) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 29 avril 2025 à 14 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Uniroc Construction inc.	2 049 614,83 \$
Roxboro Excavation inc.	2 145 000,00 \$
Ali Excavation inc.	2 394 157,42 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Calogero Zambito, Chef de division – Ingénierie :

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE l'offre de **Uniroc Construction inc.**, pour un coût total de soumission de 2 049 614,83 \$ (taxes incluses), pour des travaux de planage et de pavage sur le boulevard des Sources, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2023-185, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0510

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE SECTIONS DE CHAUSSÉES ET DE SENTIERS DE PARCS (2025-025)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 20 mars 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la réfection de sections de chaussée et de sentiers de parcs, pour l'année 2025, avec deux (2) options de renouvellement ;

WHEREAS said work is provided in the list of projects to be realized in 2025 under the triennial capital works program of the City for the years 2025, 2026 and 2027, which list was approved by Council on October 8, 2024 (resolution 24 1002);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on April 29, 2025, at 2 p.m.:

Coût total de la soumission (taxes incluses)

WHEREAS the tenders were verified by Calogero Zambito, Division Head – Engineering:

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the offer of **Uniroc Construction inc.**, for a total bid amount of \$2,049,614.83 (taxes included), for milling and paving work on des Sources Boulevard, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to loan by-law R-2023-185, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2531

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE REHABILITATION OF PAVEMENT SECTIONS AND PARK PATHWAYS (2025-025)

WHEREAS a call for tenders for the rehabilitation of pavement sections and park pathways, for the year 2025, with two (2) renewal options was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on March 20, 2025;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 7 avril 2025 à 14 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Les Pavages La Cité B.M. inc.	236 554,27 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	279 106,41\$

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été vérifiées par Denis Jacob, Chef de division Travaux publics :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE l'offre de **Les Pavages La Cité B.M. inc.**, pour un coût total de soumission de 236 554,27 \$ (taxes incluses) pour la réfection de sections de chaussée et de sentiers de parcs, pour l'année 2025, avec deux (2) options de renouvellement, selon les quantités approximatives et les prix unitaires soumis au Formulaire de soumission, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the following tenders were publicly opened on April 7, 2025, at 2 p.m.:

WHEREAS the tenders were verified by Denis Jacob, Division Head Public Works:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT the offer of **Les Pavages La Cité B.M. inc.**, for a total bid amount of \$236,554.27 (taxes included) for the rehabilitation of pavement sections and park pathways, for the year 2025, with two (2) renewal options, according to the estimated quantities and the unit prices submitted in the Tender form, subject to the adjustments provided for in the tender documents, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2533

25 0511

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA 2E PHASE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 mars 2019, le *Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle* ; et

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 32 dudit règlement, le Conseil peut octroyer des contrats de gré à gré, comportant une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pour tout contrat conclu à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville;

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SECOND PHASE OF THE LANDSCAPING PROJECT AT CITY HALL

WHEREAS Council adopted *By-law R-2018-138 concerning contract management*, on March 5, 2019; and

WHEREAS in accordance with Subsection 1 of Section 32 of the said by-law, Council may award a contract by mutual agreement for an expenditure below the threshold requiring a public call for tenders for any contract entered into with advantageous conditions for the City;

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré à **Terrassements Multi-Paysages inc.**, pour un coût total n'excédant pas 104 600,47 \$ (taxes incluses) pour la réfection d'un trottoir à l'hôtel de ville ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au surplus affecté, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT Council approve the awarding of a contract by mutual agreement to **Terrassements Multi-Paysages inc.**, for a total amount not exceeding \$104,600.47 (taxes included), for the renovation of a sidewalk at City Hall; and

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the restricted surplus, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2534

25 0512

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DE DÉBLAIS D'INFRASTRUCTURE POUR LA SAISON 2025, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT (2025-004)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 20 mars 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour le transport et la disposition de déblais d'infrastructures pour la saison 2025 avec deux (2) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 7 avril 2025 à 14 h :

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE TRANSPORT AND DISPOSAL OF EXCAVATED MATERIAL FOR THE 2025 SEASON, WITH TWO (2) RENEWAL OPTIONS (2025-004)

WHEREAS a call for tenders for the transport and disposal of excavated material for the 2025 season, with two (2) renewal options, was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on March 20, 2025;

WHEREAS the following tenders were opened publicly on April 7, 2025, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION (TAXES INCLUDES)
Ecovrac 2024 inc.	199 958,77 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	275 889,35 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Gabriel-Ian Tremblay, chef de division – Planification et contrôle :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE l'offre de **ECOVRAC 2024 INC.**, pour un coût total de soumission de 199 958,77 \$ (taxes incluses), pour le transport et la disposition de déblais d'infrastructure pour la saison 2025 avec deux (2) options de renouvellement, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres, soit acceptée ; et

WHEREAS the tenders were verified by Gabriel-Ian Tremblay, Division Head – Planning and Control:

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT the offer of **ECOVRAC 2024 INC.**, for a total bid amount of \$199,958.77 (taxes included), for the transport and disposal of excavated material for the 2025 season, with two (2) renewal options, according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, subject to the adjustments provided for in the tender documents, be accepted; and

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2536

25 0513

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CORRECTION DES SURFACES À L'ENROBÉ BITUMINEUX (2025-026)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 10 avril 2025 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la correction des surfaces à l'enrobé bitumineux ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont prévus à la liste des projets à être réalisés en 2025 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025, 2026 et 2027, laquelle liste a été approuvée par le Conseil le 8 octobre 2024 (résolution 24 1002) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 29 avril 2025 à 14 h :

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE CORRECTION OF ASPHALT SURFACES (2025-026)

WHEREAS a call for tenders for the correction of asphalt surfaces was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on April 10, 2025;

WHEREAS said work is provided in the list of projects to be realized in 2025 under the triennial capital works program of the City for the years 2025, 2026 and 2027, which list was approved by Council on October 8, 2024 (resolution 24 1002);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on April 29, 2025, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)	Coût total de l'option « A » (Stationnement Centre civique) (taxes incluses)
Uniroc Construction inc.	348 903,14 \$	51 014,41 \$
Roxboro Excavation inc.	375 002,69 \$	49 997,46 \$
Construction Viatek inc.	405 643,30 \$	53 265,05 \$
Pavages Multipro inc.	431 080,37 \$	50 680,98 \$
Les Pavages Céka inc.	430 569,18 \$	55 649,04 \$
Pavage Desjardins inc.	484 087,29 \$*	51 347,84 \$
Ali Excavation inc.	476 244,85 \$	68 519,35 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	536 576,83 \$	105 846,56 \$

*Coût total de la soumission corrigé à la suite d'une erreur de calcul. /

*Total bid amount corrected following a calculation error

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Gabriel-Ian Tremblay, chef de division – Planification et contrôle et Denis Jacob, chef de division – Travaux publics :

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

QUE l'offre de **Uniroc Construction inc.**, pour un coût total de soumission de 399 917,55 \$ (taxes incluses), incluant l'option « A », pour la correction des

WHEREAS the tenders were verified by Gabriel-Ian Tremblay, Division Head – Planning and Control and Denis Jacob, Division Head – Public Works:

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

THAT the offer of **Uniroc Construction inc.**, for a total bid amount of \$399,917.55 (taxes included), including option « A », for the correction of asphalt surfaces,

surfaces à l'enrobé bitumineux, selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, soit acceptée ; et

QUE la dépense de 348 903,14 \$, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2023-174, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; et

QUE la dépense de 51 014,41 \$ pour l'option « A », moins les ristournes applicables, soit imputée au fonds d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0514

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT EXCÉDENTAIRES DUS AUX TEMPÈTES DE NEIGE SUCCESSIVES (2025-013 GG)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 mars 2019, le *Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle* ; et

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 32 dudit règlement, le Conseil peut octroyer des contrats de gré à gré, comportant une dépense inférieure au seuil obligant à l'appel d'offres public pour tout contrat conclu à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville ;

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré à **ROXBORO Excavation inc.**, pour un coût total n'excédant pas 76 875,16 \$ (taxes incluses) pour des travaux de déneigement excédentaires dus aux tempêtes de neige successives ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

according to the approximate quantities mentioned in the Tender form and the unit prices submitted, be accepted; and

THAT the expense of \$348,903.14, less applicable tax rebates, be charged to the loan by-law R-2023-174, in accordance with the financial information entered in the decision file, and

THAT the expense of \$51,014.41 for option "A", less applicable tax rebates, be charged to the administration fund, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2538

AWARDING OF A CONTRACT FOR ADDITIONAL SNOW CLEARING OPERATIONS DUE TO CONSECUTIVE SNOWSTORMS (2025-013 GG)

WHEREAS Council adopted *By-law R-2018-138 concerning contract management*, on March 5, 2019; and

WHEREAS in accordance with Subsection 1 of Section 32 of the said by-law, Council may award a contract by mutual agreement for an expenditure below the threshold requiring a public call for tenders for any contract entered into with advantageous conditions for the City;

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT Council approve the awarding of a contract by mutual agreement to **Roxboro Excavation inc.**, for a total amount not exceeding \$76,875.16 (taxes included), for additional snow clearing operations due to consecutive snowstorms; and

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-500-2540

25 0515

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE TAXATION

ATTENDU QUE la Ville a effectué des vérifications sérieuses et documentées pour s'assurer du caractère unique du logiciel de taxation proposé par la compagnie PG Solutions ;

ATTENDU QUE la Ville a publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) l'avis d'intention numéro « 2025-001 AI » dans le but de conclure de gré à gré un contrat avec PG Solutions pour l'acquisition et implantation d'un logiciel de taxation ;

ATTENDU QUE suite à cet avis, aucun fournisseur n'a répondu ; et

ATTENDU QUE la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique et ce, en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3 (2°) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré à **PG Solutions inc.** pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de taxation, pour un coût total n'excédant pas 813 553,17 \$ (taxes incluses) selon les termes et les conditions de leur offre de service, incluant le contrat de soutien et de support jusqu'au 31 décembre 2028; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée comme suit, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel :

Nature du service	Imputation	Somme totale (taxes incluses) selon l'année	
Licences et services professionnels	Surplus affecté	2025	457 616,25 \$
		2025	34 034,52 \$
		2026	104 145,50 \$
		2027	107 269,38 \$
		2028	110 487,53 \$
		Total	813 553,17 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-300-2535

25 0516

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer de la Ville pour la période du 1 au 30 avril 2025 a été soumise aux membres du Conseil :

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

QUE la liste des comptes à payer de la Ville, qui s'élève à 3 889 083,28 \$ pour la période du 1 au 30 avril 2025, soit approuvée telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0517

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE le Conseil ratifie les décisions mentionnées au rapport global couvrant la période du 9 avril au 13 mai 2025 sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du règlement R-2005-004, soumis au Conseil par le directeur général ; et

QUE le Conseil approuve les recommandations du directeur général relativement aux mouvements de personnel, en date du 13 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0518

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE

ATTENDU QU'en vertu de sa *Politique d'aide financière, matérielle ou technique* (POL-SLC-001), la Ville peut octroyer une aide financière aux associations ainsi qu'aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui rencontrent les critères d'admissibilité ; et

Approval of the list of accounts payable

WHEREAS the list of accounts payable of the City for the period of April 1 to 30, 2025, was submitted to the members of Council:

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

THAT the list of accounts payable of the City, for a total of \$3,889,083.28 for the period of April 1 to 30, 2025, be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-300-2416

MOVEMENT OF STAFF

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT Council ratify the decisions mentioned in the general report covering the period from April 9 to May 13, 2025, on the exercise of powers delegated to officers and employees under by-law R-2005-004, submitted to Council by the City Manager; and

THAT Council approve the City Manager's recommendations pertaining to movement of staff, dated May 13, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-700-2523

FINANCIAL ASSISTANCE TO CHARITABLE ORGANIZATIONS

WHEREAS the City may grant financial assistance to associations and to charitable and non-profit organizations that meet the requirements set by the City in its *Financial, material or technical assistance Policy* (POL-SLC-001); and

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière soumises ont été évaluées selon la grille faisant partie intégrante de ladite Politique :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil approuve le versement d'une aide financière aux organismes de bienfaisance énumérés au tableau ci-dessous, selon les sommes qui y sont indiquées ; et

QUE cette aide financière soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, pour les montants apparaissant au tableau ci-dessous :

WHEREAS the submitted financial assistance requests have been assessed according to the evaluation grid forming an integral part of said Policy:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council approve the payment of a grant to the charitable organizations listed in the table below, in the amounts shown in said table; and

THAT this financial assistance be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file, for the amounts listed in the table below:

Organisme de bienfaisance	Montant (\$)
Services familiaux A.M.C.A.L.	5 225
Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels	4 950
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île	3 300
NOVA l'Ouest de l'Île	2 750
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île	2 475
Parrainage civique de la Banlieue Ouest de Montréal	2 200
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	1 925
Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer	2 475
Centre Bienvenue	2 200
Mission de l'Ouest-de-l'Île	500
Amis de la santé mentale	500
TOTAL	28 500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-300-2398

25 0519

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF PROPRIÉTAIRES DE LEUR TERRAIN

ATTENDU QU'en vertu de sa *Politique d'aide financière, matérielle ou technique* (POL-SLC-001), la Ville peut octroyer une aide financière aux associations sans but lucratif qui rencontrent les critères d'admissibilité ; et

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière soumises ont été évaluées selon la grille faisant partie intégrante de ladite Politique :

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

GRANTS TO NON-PROFIT ASSOCIATIONS OWNERS OF THEIR LAND

WHEREAS the City may grant financial assistance to non-profit associations that meet the requirements set by the City in its *Financial, material or technical assistance Policy* (POL-SLC-001); and

WHEREAS the submitted financial assistance requests have been assessed according to the evaluation grid forming an integral part of said Policy:

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

QUE le Conseil approuve le versement d'une aide financière aux associations sans but lucratif propriétaires de leur terrain énumérés au tableau ci-dessous, selon les sommes qui y sont indiquées ; et

QUE cette aide financière soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, pour les montants apparaissant au tableau ci-dessous :

Association sans but lucratif / Non-profit association	Montant / Amount
Club de curling Glenmore	8 067,15
TOTAL	8 067,15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-300-2399

25 0520

**DEMANDE DE SUBVENTION AU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications offre des subventions dans le cadre du programme « Aide aux projets – volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et autonomes » ; et

ATTENDU QUE la bibliothèque publique de la Ville répond aux critères d'évaluation pour la demande de subvention :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour l'achat de documents imprimés et audiovisuels ainsi que des livres numériques dans le cadre du programme « Aide aux projets – volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et autonomes », pour l'année financière 2025 ; et

QUE la cheffe de division - Bibliothèque et culture ou en son absence le directeur - Sports, loisirs et culture soit autorisée à signer, au nom de la Ville, la convention de subvention à intervenir avec le Ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tout autre document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**GRANT REQUEST TO MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

WHEREAS Ministère de la Culture et des Communications offers grants within the “Aide aux projets – volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et autonomes” programme; and

WHEREAS the City's public library meets all criteria for the grant request:

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT Council authorize the filing of a financial assistance request to the Ministère de la Culture et des Communications for the purchase of printed and audiovisual documents as well as digital books, within the “Aide aux projets – volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques et autonomes” programme, for the 2025 fiscal year; and

THAT the Division Head - Library and Culture or in her absence the Director - Sports, Recreation and Culture be authorized to sign, on behalf of the City, the grant agreement with Ministère de la Culture et des Communications, as well as any other document required to this effect.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-300-2528

25 0521

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN SYSTÈME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 590 514 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 240 000 \$; et

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande :

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

QUE le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jack Benzaquen, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou

APPLICATION FOR FINANCIAL ASSISTANCE UNDER THE "PROGRAMME EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)" FOR THE DEPLOYMENT OF A BIKE-SHARING SYSTEM

WHEREAS the « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) » aims to increase the modal share of active transportation in urban perimeters and reduce greenhouse gas (GHG) emissions associated with the movement of people;

WHEREAS the members of Council have read the terms and conditions of the « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) »;

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux must comply with all applicable laws and regulations, and obtain all necessary authorizations before proceeding with this project;

WHEREAS the above-mentioned project, submitted in connection with this programme, is estimated at \$590,514 all taxes included, and that the financial assistance requested from the Ministry is \$240,000; and

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux must authorize the submission of the application for financial assistance, confirm its financial contribution to the project and authorize one of its representatives to sign the application:

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

THAT the Council of the City of Dollard-des-Ormeaux authorizes the submission of an application for financial assistance, confirms that it has read and understood the terms and conditions of the program, confirms its commitment to having the eligible project carried out in accordance with the terms and conditions in effect, recognizing that failure to comply with them will result in the termination of the financial assistance, and certifies that Mr. Jack Benzaquen, City

entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0522

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LE TERME 2025

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) agit à titre de mandataire du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et, qu'à ce titre, elle assume notamment les responsabilités de conseiller et de gestionnaire du fonds de garantie ; et

ATTENDU QUE chaque municipalité du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal doit payer sa quote-part au fonds de garantie en responsabilité civile chaque année :

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le trésorier soit autorisé à verser à l'UMQ la somme de 95 293 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2025 ;

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0523

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2025-192-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-2024-192 SUR LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2025 AUX FINS DE METTRE À JOUR LES PRIX RELATIFS À LA LOCATION DE SALLES POUR LES NON-RÉSIDENTS ET LE REMplacement DES MÉDAILLES POUR CHIENS ET CHATS

Manager, is duly authorized or empowered to sign any document or agreement, including the financial assistance agreement, if applicable, to this effect with the "Ministère des Transports et de la Mobilité durable".

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2549

PAYMENT OF THE SHARE OF THE CIVIL LIABILITY GROUP GUARANTEE FUND FOR THE TERM 2025

WHEREAS Union des Municipalités du Québec (UMQ) acts as an agent for the Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal and, as such, it is notably responsible for advising and managing the group guarantee fund; and

WHEREAS each municipality member of the Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal must pay its share of the civil liability group guarantee fund each year:

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT the Treasurer be authorized to pay the amount of \$95,293 representing the City's share of the civil liability group guarantee fund, to UMQ, for the term 2025;

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-200-2553

ADOPTION OF BY-LAW R-2025-192-1 TO AMEND BY-LAW R-2024-192 CONCERNING RATES FOR THE YEAR 2025 IN ORDER TO UPDATE THE RENTAL RATES FOR ROOMS FOR NON-RESIDENTS AND THE RATE FOR THE REPLACEMENT OF DOG AND CAT TAGS

La greffière par intérim mentionne :

- Que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement R-2024-192 sur les tarifs pour l'année 2025, afin de mettre à jour les prix relatifs à la location de salles pour les non-résidents et le remplacement des médailles pour chiens et chats ;
- Qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 8 avril 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;
- Qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet à cette même séance ; et
- Que des copies du projet de règlement déposé à cette même séance ont été mises à la disposition du public :

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE le règlement R-2025-192-1 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-2024-192 SUR LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2025 AUX FINS DE METTRE À JOUR LES PRIX RELATIFS À LA LOCATION DE SALLES POUR LES NON-RÉSIDENTS ET LE REMPLACEMENT DES MÉDAILLES POUR CHIENS ET CHATS » soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

The Acting City Clerk mentions that:

- The object of the present by-law is to amend by-law R-2024-192 concerning rates for the year 2025, in order to update the rental rates for rooms for non-residents and the rate for the replacement of dog and cat tags;
- Notice of motion was given and a draft by-law was tabled at the Council meeting, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);
- No changes were made to the by-law from the tabling of its draft at the said meeting; and
- Copies of the draft by-law tabled at the said meeting were made available to the public:

It is
moved by Councillor Brownstein
seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT by-law R-2025-192-1 entitled “BY-LAW TO AMEND BY-LAW R-2024-192 CONCERNING RATES FOR THE YEAR 2025 IN ORDER TO UPDATE THE RENTAL RATES FOR ROOMS FOR NON-RESIDENTS AND THE RATE FOR THE REPLACEMENT OF DOG AND CAT TAGS” be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-200-2507

25 0524

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2025-875-21 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 99-875 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement a été tenue le 13 mai 2025 ; et

ADOPTION OF BY-LAW R-2025-875-21 TO FURTHER AMEND BY-LAW 99-875 ON SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION.

WHEREAS notice of motion was given at the regular meeting of Council held on April 8, 2025, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);

WHEREAS a public consultation meeting on said draft by-law was held on May 13, 2025; and

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture :

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

QUE le règlement R-2025-875-21 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 99-875 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AUX (PIIA) FINS D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT UNE PROPRIÉTÉ ADJACENTE À UNE VOIE FERRÉE » soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS all members of Council present at this meeting state having read the said by-law and waive its reading:

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

THAT by-law R-2025-875-21 entitled “BY-LAW TO FURTHER AMEND BY-LAW 99-875 RESPECTING SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES IN ORDER TO ADD PROVISIONS RELATING TO A PROPERTY ADJACENT TO A RAILWAY LINE” be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2543

25 0525

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R-2025-200 SUR LES CHIENS, LES CHATS ET LES AUTRES ANIMAUX

Le Conseiller Johnson :

Donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement sur les chiens, les chats et les autres animaux (projet R-2025-200) ; et

Dépose ledit projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront disponibles au bureau du greffier et sur le site Web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTICE OF MOTION AND TABLING OF DRAFT BY-LAW R-2025-200 CONCERNING DOGS, CATS AND OTHER ANIMALS

Councillor Johnson:

Gives notice of motion that a by-law concerning dogs, cats and other animals (draft R-2025-200) shall be introduced at a subsequent meeting of the Council; and

Tables the said draft by-law.

Copies of said draft by-law will be available at the City Clerk's Office and on the City's website.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-200-2514

25 0526

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 22 avril 2025, soient approuvées ; et

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT the recommendations of the Planning Advisory Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on April 22, 2025, be approved; and

QU'à l'égard du sujet 11.1, le Conseil accepte la demande du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour le maintien des unités modulaires pour trois années supplémentaires, soit jusqu'à l'été 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0527

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par la Conseillère Toledano appuyé par le Conseiller Vesely

QUE les recommandations du Comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 9 avril 2025, soient approuvées, à l'exception de la recommandation concernant la rue Barnett (item 3.3) que le Conseil demande de rediscuter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 0528

PROCLAMATION DE JOURNÉES SPÉCIALES

ATTENDU QUE le Conseil désire exprimer son soutien à certaines causes :

Il est proposé par le Conseiller Vesely appuyé par la Conseillère Assouline

QUE le Conseil proclame, sur le territoire de la Ville :

- Le 30 mai, la Journée mondiale de la sclérose en plaques ;
- Juin, le Mois du patrimoine philippin ;
- Juin, le Mois du patrimoine italien ;
- Juin, le Mois du patrimoine portugais ; et
- Le 5 juin, la Journée mondiale de l'environnement ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT regarding item 11.1, Council accept the request from the Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys to retain the modular units for three additional years, until summer 2028.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2024-400-2356

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE TRAFFIC COMMITTEE

It is moved by Councillor Toledano seconded by Councillor Vesely

THAT the recommendations of the Traffic Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on April 9, 2025, be approved, except for the recommendation concerning Barnett Street (item 3.3) which Council requests to be discussed again.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-400-2423

PROCLAMATION OF SPECIAL DAYS

WHEREAS Council wishes to express its support towards different causes:

It is moved by Councillor Vesely seconded by Councillor Assouline

THAT Council proclaim, on the City territory:

- World Multiple Sclerosis Day, on May 30;
- June, Filipino Heritage Month;
- June, Italian Heritage Month;
- June, Portuguese Heritage Month; and
- June 5, World Environment Day;

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2025-100-2550

25 0529

**DÉPÔT DE DOCUMENT - APPROBATION
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT R-2024-
195, R-2024-196, R-2024-197 ET R-2024-
198**

La greffière par intérim informe les membres du Conseil que les documents suivants ont été déposés à son bureau :

- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 mars 2025, approuvant le règlement R-2024-195 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la reconstruction de bordures et de trottoirs, et le resurfaçage de rues collectrices existantes, avec un terme de vingt (20) ans ;
- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 mars 2025, approuvant le règlement R-2024-196 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réhabilitation ou le remplacement de conduites d'égouts et d'eau potable sur plusieurs rues, avec un terme de vingt (20) ans ;
- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 mars 2025, approuvant le règlement R-2024-197 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réaménagement des parcs Terry-Fox et Westwood, avec un terme de vingt (20) ans ;
- Lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 14 mars 2025, approuvant le règlement R-2024-198 décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le resurfaçage de la rue Clarence dans le secteur 4, avec un terme de vingt (20) ans ;

**TABLING OF DOCUMENT - APPROVAL
OF LOAN BY-LAWS R-2024-195, R-2024-
196, R-2024-197 AND R-2024-198**

The Acting City Clerk informs the members of Council that the following documents have been filed at his office:

- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated March 14, 2025, approving by-law R-2024-195 authorizing capital expenditures and a loan of \$2,000,000 for the reconstruction of curbs and sidewalks, and the resurfacing of existing collector streets, for a twenty (20) year term;
- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated March 14, 2025, approving by-law R-2024-196 authorizing capital expenditures and a loan of \$6,000,000 for the rehabilitation or the replacement of sewer and water mains on several streets, for a twenty (20) year term;
- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated March 14, 2025, approving by-law R-2024-197 authorizing capital expenditures and a loan of \$3,000,000 for the redevelopment of Terry-Fox and Westwood Parks, for a twenty (20) year term;
- Letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing (MAMH) dated March 14, 2025, approving by-law R-2024-198 authorizing capital expenditures and a loan of \$100,000 for the resurfacing of Clarence street in Area 4, for a twenty (20) year term;

25 0530

**DÉPÔT DE DOCUMENT - CERTIFICATS
DE CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS R-
2024-190 ET R-2025-199**

La greffière par intérim informe les membres du Conseil que les documents suivants ont été déposés à son bureau :

- Certificat de conformité du règlement R-2024-190, délivré par l'Agglomération de Montréal le 24 avril 2025 ; et
- Certificat de conformité du règlement R-2024-199, délivré par l'Agglomération de Montréal le 24 avril 2025.

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, la séance est levée à 20 h 19.

**TABLING OF DOCUMENT -
CERTIFICATES OF CONFORMITY FOR
BY-LAWS R-2024-190 AND R-2025-199**

The Acting City Clerk informs the members of Council that the following documents have been filed at her office:

- Certificate of conformity for by-law R-2024-190, delivered by the Montreal Agglomeration on April 24, 2025; and
- Certificate of conformity for by-law R-2024-199, delivered by the Montreal Agglomeration on April 24, 2025.

SD2025-200-2557

All the business requiring the attention of Council having been dispatched, the meeting is adjourned at 8:19 p.m.

(S) ALEX BOTTAUSCI

MAIRE / MAYOR

(S) NANCY GAGNON

GREFFIÈRE PAR INTÉRIM / ACTING CITY CLERK